

Webinaire d'information de l'Appel A Projet 2026

20 janvier 2026 – 10h00 à 12h00



Déroulé du webinaire

- ▶ Merci de couper vos micros pour éviter les interférences
- ▶ Les participants ne peuvent pas prendre la parole pendant la réunion
- ▶ Vous pouvez poser vos questions dans le fil de discussion : une foire aux questions (FAQ) sera publiée après la réunion.
- ▶ Le support de présentation sera disponible sur le site : cssm.fr

Les Chargées de Conseil et de développement de territoire Intervenantes

- ▶ BOURA Houchaïmi, Parentalité
- ▶ DAOUD-SIAKA Zaïnatie, Animation de la Vie Sociale
- ▶ MAANDHUI Zouhourati, Enfance-Jeunesse et Petite-Enfance

Calendrier clé

Appel à projets	Date de lancement	Date limite retour dossiers
Fonds publics et territoires	Janvier 2026	15 février 2026
Fonds national parentalité	Non concerné par cet appel à projet	

- Instruction au fil de l'eau
- Passage en commission

A qui s'adresse l'AAP?

Associations

Structures d'accueil et d'animation (Eaje, alsh, avs)

Collectivités ou intercommunalités

Entreprises à but non lucratif



Le cadre: Action sociale famille de la CSSM

Soutenir les familles-Développer les territoires-travailler en partenariat

L'accompagnement des familles

La réduction des inégalités sociales et territoriales

La lien social et la participation des habitants

La cohérence avec les politiques publics locales

Objectifs du Webinaire

Comprendre l'AAP

Identifier les thématiques éligibles

Sécuriser le dépôt des dossiers

Financements mobilisables

Fonds nationaux - CNAF

- Fonds Publics et Territoires (FPT)
- Fonds National Parentalité (FNP)

Fonds locaux – CSSM

- Aides au fonctionnement
- Aides à l'investissement

Co-financement

- Collectivités territoriales
- Etat
- Autres partenaires institutionnels
- Autofinancement

**Important: les financements sont accordées dans la limites des crédits disponibles,
Un dossier incomplet peut retarder ou empêcher le financement**

Fonds Publics et Territoires (FPT)

Objectifs

- Réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux services aux familles.
- Soutenir les projets répondant à des besoins spécifiques des territoires.

Publics ciblés

- Familles et enfants en situation de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire.

Types de projets soutenus

- Inclusion du handicap
- Accessibilité des services
- Projet itinérant
- Innovation sociale

Les projets doivent être cohérents avec les orientations locales (CTG, SDSF)

Les thématiques éligibles

- ▶ Petite-Enfance
- ▶ Enfance-Jeunesse
- ▶ Animation de la Vie Sociale
- ▶ Soutien à la Parentalité

Petite-Enfance – projets éligibles

Objectifs : Améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant et soutenir les familles.

- ▶ Inclusion des enfants en situation de handicap
- ▶ Accessibilité des modes d'accueil pour les familles vulnérables
- ▶ Renforcement et qualification des équipes
- ▶ Création et extension ou rénovation d'EAJE, MAM, RPE
- ▶ Projets inscrits dans le SPPE et les CTG

Enfance-Jeunesse – projets éligibles

Objectifs : Développer une offre de loisir éducatif, accessible, inclusif et de qualité.

- ▶ Amélioration du fonctionnement et de la qualité des ALSH
- ▶ Inclusion des enfants en situation d'handicap
- ▶ Initiatives favorisant la participation des enfants et des jeunes
- ▶ Développement des ludothèques
- ▶ Projets innovants
- ▶ Projets spécifiques des territoires (itinérance)

Animation de la vie Sociale – projets éligibles

Objectifs : Renforcer le lien social et la participation des habitants

- ▶ Création et accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociales (EVS)
- ▶ **Actions issues du diagnostic social** : Actions collectives, actions favorisant la mixité sociale, projets ancrés dans les besoins du territoire.
- ▶ Soutien aux fonctions clés de direction

Soutien à la parentalité – projets éligibles

Objectifs : Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et renforcer les liens familiaux.

- ▶ **FNP Axe 1** : Actions collectives de soutien à la parentalité
- ▶ **FNP Axe 2** : Accompagnement individuels ou renforcés des parents
- ▶ **FNP Axe 3** : Développement des services et lieux ressources parentalités
- ▶ **FNP Axe 4** : Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur le territoire
- ▶ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- ▶ Médiation familiale

Les attendus transversaux

Quel que soit le champ d'intervention, tout projet doit démontrer :

Une réponse à des besoins identifiés sur le territoire

Une cohérence avec les orientations locales (CTG, SDSF)

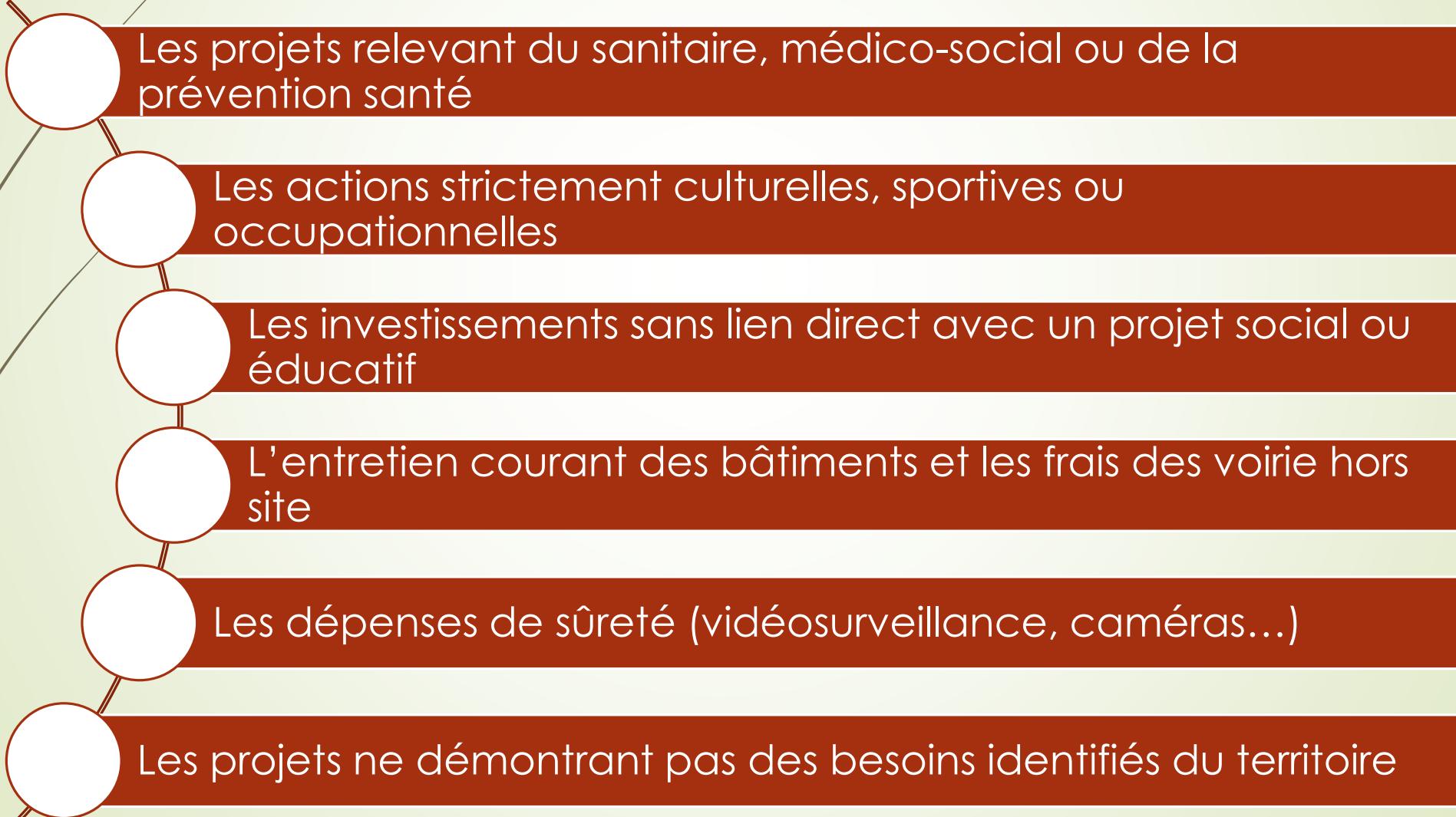
Une articulation avec les partenaires locaux

L'existence de cofinancements

Des objectifs clairs et des indicateurs d'évaluation

Une capacité opérationnelle et financière du porteur de projet

Projets non éligibles de l'AAP Famille 2026

- 
- Les projets relevant du sanitaire, médico-social ou de la prévention santé
 - Les actions strictement culturelles, sportives ou occupationnelles
 - Les investissements sans lien direct avec un projet social ou éducatif
 - L'entretien courant des bâtiments et les frais des voirie hors site
 - Les dépenses de sûreté (vidéosurveillance, caméras...)
 - Les projets ne démontrant pas des besoins identifiés du territoire



Comment réussir son dépôt?

Critères de réussite

- ▶ Adéquation au territoire
- ▶ Cohérence du projet
- ▶ Co financement
- ▶ Evaluation (objectifs +indicateurs)
- ▶ 1 imprimé pour 1 projet/action

Erreurs à éviter

- ▶ Dossier incomplet
- ▶ Projet hors champ
- ▶ Hors délais
- ▶ Démarrage anticipé

Accompagnement CSSM

Chargées de conseil et de développement des territoires

Appui technique

Sécurisation des projets

MERCI DE VOUS REFERER AU CAHIER DES CHARGES AVANT DE REPONDRE A L'AAP.



MERCI
POUR VOTRE ATTENTION